Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens

Herausgeber: Association suisse des électriciens

Band: 31 (1940)

Heft: 20

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

V. Budget 1940.

	fr.
Recettes:	
Cotisations des 5 «associations» SSIGE, UST, ASE, PTT et CFF	11 000
Subventions des trois câbleries de Brougg, Cortaillod, Cossonay et des Usines métallurgiques Louis de Roll à Gerlafingen	4 000
Travaux facturés de l'Office de contrôle	15 000
	30 000
Dépenses:	
Traitement de deux ingénieurs, y compris versements pour assurances	22 000
Salaires du personnel auxiliaire	2 000
Frais de voyage et de transport d'instruments	2 000
Location, frais de bureau, téléphone, ports, etc.	2 000
Entretien des instruments, versements aux fonds	2 000
	30 000

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Ordre du jour de la 48e assemblée générale ordinaire de l'UCS

samedi, 26 octobre 1940, à 10 h 45

à Lucerne, au „Kunsthaus"

1° Nomination de deux scrutateurs.
2° Approbation du procès-verbal de la 47e assemblée générale du 25 novembre 1939, à Berne [1]).
3° Approbation du rapport du comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'année 1939 [2]).
4° Compte de l'UCS pour l'exercice 1939 [2]); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
5° Compte de la Section des achats pour l'exercice 1939 [2]); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
6° Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1941, conformément à l'art. 6 des statuts [2]); proposition du comité.
7° Budget de l'UCS pour 1941 [2]); proposition du comité.
8° Budget de la Section des achats pour 1941 [2]); proposition du comité.
9° Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1939 et compte 1939 [2]), approuvés par la commission d'administration.
10° Budget du Secrétariat général pour 1941 [2]), approuvé par la commission d'administration.
11° Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1939 et budget pour 1940 [2]).
12° Nominations statutaires:
a) de 3 membres du comité,
b) de 2 vérificateurs des comptes et de leurs suppléants.
13° Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.
14° Divers: propositions des membres.
15° Conférence de M. *F. Ringwald,* directeur des «Centralschweizerischen Kraftwerke», Lucerne, sur l'économie électrique (en langue allemande).

Pour le Comité de l'UCS:

Le président: (sig.) *R. A. Schmidt.*

Le secrétaire général: (sig.) *A. Kleiner.*

[1]) Voir Bull. ASE 1939, No. 26, p. 815.
[2]) Voir Bull. ASE 1940, No. 20, p. 472: propositions du Comité.

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Rapport présenté par le Comité à l'Assemblée générale sur l'exercice 1939

I. Généralités et Assemblées.

La composition du Comité est restée en 1939 la même qu'en 1938; cette composition est la suivante:

M. *R. A. Schmidt*, Directeur de la S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse, Lausanne, *président*.
M. le Dr *J. Elser*, Directeur de la SAK, St-Gall.
M. *H. Frymann*, Directeur de l'Usine Electrique de la Ville de Lucerne.
M. *E. Graner*, Directeur de la Sté. des forces électriques de la Goule, St-Imier.
M. le prof. *P. Joye*, Directeur des Entreprises Electriques Fribourgeoises, Fribourg.
M. *G. Lorenz*, Directeur des Usines Electriques Rhétiques, Thusis.
M. *A. Moll*, Délégué du Conseil d'Administration de la S. A. Aare-Tessin d'Electricité, Olten.
M. *W. Pfister*, Directeur de la Sté. du Canal de l'Aare et de l'Emme, Soleure.
M. *H. Sameli*, Directeur du Service de l'Electricité de Thoune.
M. *E. Stiefel*, Directeur des Services Electriques de la Ville de Bâle.

L'Exposition nationale et la mobilisation générale qui ont empreint profondément la vie de notre pays en 1939, ont fortement marqué aussi la vie de notre Union. A cause de ces deux événements, du second surtout, notre Comité ne s'est pas réuni aussi souvent qu'à l'ordinaire. Il n'a pu tenir que 3 séances dont les comptes-rendus ont été publiés dans le Bulletin de l'ASE.

Les questions de la protection de la marque de qualité, de la lutte contre les installations clandestines, de l'emploi de matériel de mauvaise qualité et de la vente de matériel d'installation à des tiers ont été examinées à nouveau; on a reconnu que l'étude du côté juridique de ces questions devait être reprise à fond.

Nous avons suivi de près la question de l'impôt de compensation; comme on le sait il ne sera pas appliqué aux entreprises de production et de distribution d'énergie électrique. D'autre part, aide et conseil ont été prêtés à certains de nos membres au sujet de l'impôt de crise.

Les pourparlers avec les autorités fédérales concernant les mesures de sécurité exigées par l'aviation dans la construction, l'exploitation et l'entretien des installations à fort courant ont été poursuivis. Un accord n'a cependant pas encore pu être réalisé, particulièrement au sujet de la répartition des frais entraînés par ces mesures.

Les recommandations concernant les barrages, établies à l'instigation et sur la base d'un projet du Comité national suisse des grands barrages, ont été définitivement arrêtées à la fin de l'année après consultation des centrales intéressées. Cette affaire est donc liquidée.

Le *pavillon de l'électricité à l'exposition nationale* a été un grand succès et nous voudrions remercier ici tous ceux qui ont contribué à sa brillante réussite, soit le président et les membres du groupe électricité ainsi que tous leurs collaborateurs. Notre Union a pris une part active à l'exposition en présentant dans le pavillon de l'électricité, sous forme expressive et parlante, à l'aide de divers tableaux, d'un relief de charge et de 3 films sonores, nombre de renseignements statistiques intéressants, de nature technique et économique. Pour payer les frais de sa participation, notre Union a dû mettre à contribution une partie importante de sa réserve pour buts spéciaux, ceci en plus des cotisations supplémentaires de ses membres. Un grand nombre de nos amis étrangers, répondant à nos invitations, sont venus voir notre exposition nationale; nous nous sommes faits un honneur et un plaisir de les y conduire.

Parmi les réunions qui furent organisées au cours de l'exercice, citons la *journée de discussion* du 8 juillet à Zurich, qui fut très fréquentée et au cours de laquelle Monsieur Edy Velander, secrétaire et délégué général de l'Union suédoise des Producteurs et Distributeurs d'Energie électrique, présenta une remarquable conférence sur les différents systèmes de tarifs, en particulier sur le tarif polygonal dont il s'est fait le champion.

Le 15 juillet l'UCS fêtait à Zurich 178 *jubilaires* qui avaient accompli 25 ans de service dans la même entreprise et 10 avec 40 ans de service. Le compte-rendu de la manifestation, qui fut très réussie, a paru dans le Bulletin de l'ASE 1940 No. 2.

La mobilisation générale a malheureusement empêché d'autres manifestations projetées d'avoir lieu. En particulier les grandes assemblées générales de l'ASE et de l'UCS, préparées avec tant de soin par les Usines électriques de la Ville de Zurich, du Canton de Zurich et par les Forces motrices du Nord-Est de la Suisse ont dû être supprimées au dernier moment. Nous l'avons beaucoup regretté et tenons à exprimer ici, aux dites entreprises, nos vifs remerciements pour toute la peine qu'elles se sont données à organiser ces réunions.

L'Assemblée générale de l'UCS, purement administrative, a été tenue à Berne le 25 novembre dans un cadre modeste. Le compte-rendu de cette dernière a paru dans le Bulletin de l'ASE 1939, No. 26. Au cours de cette assemblée nous avons dû enregistrer avec regret que Monsieur E. Graner, Directeur de la Société des Forces Electriques de

la Goule, à St-Imier, membre de notre Comité dès 1931, déclinait toute réélection. Son mandat a ainsi pris fin avec l'exercice 1939. Au cours des 9 années qu'il a passées au sein de notre Comité, Monsieur Graner, notre aimable collègue, s'est acquis de grands mérites par tout le travail qu'il a fourni et tout l'intérêt qu'il a porté aux affaires de notre Union. Sa précieuse et intelligente collaboration nous manquera beaucoup. Nous lui réitérons les sincères remerciements qui lui ont été adressés verbalement déjà pour les services très appréciés qu'il a rendu à l'UCS et nous sommes heureux qu'il veuille bien nous garder sa collaboration comme président de notre Délégation pour les pourparlers avec l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens. Monsieur Graner a été remplacé au sein du Comité par Monsieur V. Abrezol, Directeur de la Société des Forces motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe.

Le même jour que nous tenions notre assemblée générale, l'ASE fêtait le 50e anniversaire de sa fondation. L'UCS a été heureuse de pouvoir présenter à cette occasion à sa sœur aînée ses sincères félicitations pour son brillant passé et ses meilleurs vœux pour un avenir plus brillant encore; elle lui a exprimé aussi sa grande reconnaissance pour les éminents services qu'elle lui a rendus.

Depuis la mobilisation, les organes exécutifs de l'UCS ont été très occupés par toutes les mesures à prendre par les centrales tant dans le domaine de la défense nationale que dans celui de l'économie électrique. Nous avons pu constater que les travaux préparatoires entrepris depuis des années n'ont pas été inutiles de sorte que nous n'avons pas été pris au dépourvu. Malgré beaucoup de personnel mobilisé et grâce aux efforts de chacun, nous avons pu nous adapter à la situation nouvelle créée par les événements. La question des dispenses du service militaire a beaucoup occupé le secrétariat. A noter en particulier qu'en exécution de l'arrêté du Conseil fédéral du 20 décembre 1939, l'UCS a créé une caisse de compensation sous le nom de «Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Electricité» qui est entrée en activité en 1940.

La statistique sur l'énergie électrique établie en commun avec l'Office fédéral de l'économie électrique fait constater pour la période allant du 1er octobre 1938 au 30 septembre 1939 un nouvel accroissement appréciable de la consommation domestique, artisanale et industrielle, soit des fournitures fermes d'énergie. En ce qui concerne les fournitures facultatives (chaudières, électrochimie, etc.), on a constaté une diminution en hiver à cause des disponibilités moins abondantes, et une augmentation en été. La production totale d'énergie s'est élevée à 7176 millions de kWh ce qui représente 1,7 % de plus que pour la période 1937/38. La puissance totale effective a varié entre 500 000 kW au minimum et 1 200 000 kW au maximum. La production possible des usines a été utilisée presque complètement en hiver et plus complètement que jamais en été. En ce qui concerne les usines livrant à des tiers, la production hydraulique réelle a été en hiver de 95 % et en été de 81 % de la production possible constatée. La production possible constatée a atteint le 88 % de la production possible en année moyenne.

Relevons encore que les charges fiscales de toute nature auxquelles les centrales ont eu à faire face se sont montées à 60,5 millions de francs, ce qui représente le 24 % du produit des ventes d'énergie. Aucune nouvelle centrale n'a pris le service en 1939; les usines de Reckingen sur le Rhin et du Verbois sur le Rhône sont actuellement en construction.

II. Commissions de l'UCS.

D'une façon générale les commissions ont eu de la peine à se réunir à cause de la mobilisation.

La Commission des tarifs (président M. *H. Niesz*, Baden) ne s'est réunie qu'une fois. Au cours de cette séance de 2 jours elle a discuté en détail les travaux individuels présentés par Messieurs les membres de la commission au sujet de la tarification des chauffe-eau de ménage. Ces travaux ont été poursuivis par la suite, mais malheureusement interrompus depuis la mobilisation.

La Commission pour les questions de personnel (président M. *J. Bertschinger*, Zurich) s'est réunie 4 fois. Depuis la mobilisation elle est devenue l'une des commissions les plus importantes et les plus actives de l'UCS. Elle a eu en particulier à examiner la question des salaires à payer au personnel mobilisé et aussi celle de la durée du travail des équipes dans les usines où le personnel a été réduit à cause de la mobilisation. Les recommandations et directives émanant de cette commission ont généralement été l'objet de pourparlers aussi bien avec les instances fédérales à Berne qu'avec les organisations ouvrières.

La Commission pour les questions d'assurances (président M. *Frei*, Davos) ne s'est pas réunie en 1939.

Il en est de même pour la *Commission de médecins pour l'étude des accidents dûs au courant fort* (président M. *Ringwald*, Lucerne) et de la *Commission de juristes de l'UCS* (président M. le Dr *Elser*, St-Gall). Quelques questions de nature juridique, en particulier des questions d'impôts, ont été traitées et liquidées personnellement par le président, à l'intention du comité et du secrétariat.

La *Commission pour l'étude des questions relatives à la défense nationale* n'a réuni que son Comité d'action. Elle s'est occupé de la question de la protection active anti-aérienne.

La Commission commune de l'UCS et de l'USIE pour les examens de maîtrise dans la profession d'installateur-électricien (président M. *G. Heusser*, Lucerne) a organisé 4 séries d'examens réguliers avec 80 candidats et 2 séries d'examens pour anciens maîtres-installateurs, avec 30 participants. En

outre, 2 candidats ont subi l'examen restreint pour l'obtention de la concession.

Le diplôme de maîtrise a pu être décerné à 102 candidats. Les examens ont lieu sous le patronat de l'Office fédéral de l'industrie, de l'artisanat et du travail. Un délégué de cet office prend chaque fois part aux séances où se fixent les notes d'examens.

En remplacement de M. Ganguillet qui s'est retiré en emportant toute la reconnaissance de l'UCS pour la grande activité qu'il a déployé dans cette commission dès son début et pendant de longues années, M. Piller, ingénieur à Fribourg, jusqu'ici suppléant, fut nommé délégué de l'UCS dans la commission; M. Bechler, ingénieur à l'Inspectorat, est devenu suppléant.

La Caisse de pensions des centrales Suisses d'électricité (CPE) a continué de se développer normalement au cours de l'année 1939. Le déficit technique sur la base d'un taux d'intérêt de $4^1/_2$ % a pu être réduit de fr. 330 000.— pendant l'exercice du 1er juillet 1938 au 30 juin 1939, de sorte qu'il ne s'élève plus qu'à fr. 4 875 000.—. Le rendement moyen des placements qui atteignent 40 millions en chiffres ronds, a été de 4,4 %. Au 30 juin 1939, 94 entreprises groupant 3731 assurés, étaient affiliés à la CPE. Les salaires assurés s'élevaient à fr. 18 072 600.—. Depuis sa fondation jusqu'au 30 juin 1939, la CPE a versé pour fr. 7 311 000.— de rentes et de dédommagements. On trouvera de plus amples détails dans l'extrait du 17me rapport de gestion de la CPE qui a paru au Bulletin ASE 1940, No. 2, p. 52, ou dans le rapport complet que l'on peut obtenir au secrétariat de la CPE, Sihlstrasse 38, Zurich 1.

Le rapport du Secrétariat Général contient tous les renseignements concernant l'activité des *Commissions mixtes de l'ASE et de l'UCS.* Nos remerciements vont à Messieurs les membres des Commissions et en particulier à leurs présidents pour le temps et le travail qu'ils ont consacré à l'UCS malgré leurs multiples occupations.

III. Relations avec les autorités et les sociétés amies.

Nos relations avec les Autorités fédérales ont été très suivies. Nous nous sommes mis en rapport direct avec le Commandement de l'Armée dès la mobilisation générale du 1er septembre 1939 et avons fait différentes requêtes, tendant à organiser la production et la distribution d'énergie en temps de guerre. Pour autant que cela était faisable, les usines ont été mises au courant de ces pourparlers par circulaires.

Nos relations avec l'*Asssociation Suisse pour l'Aménagement des Eaux* ainsi que la *Société Suisse pour la Diffusion de l'Energie Electrique* ont été les meilleures. Il en est de même avec l'*Union Suisse des Installateurs-Electriciens.* La question de l'élimination des installateurs clandestins ainsi que d'autres questions connexes n'ont pu être réglées définitivement pour les raisons indiqués sous le chiffre I.

Les rapports avec l'*Office d'Eclairagisme* se sont déroulés normalement, conformément au contrat passé entre l'UCS, l'USIE et les fabricants de lampes à incandescence. Sous la présidence de M. *Trüb* l'Office d'Eclairagisme a tenu 2 séances.

Comme de coutume notre union a été invitée à un certain nombre de manifestations organisées par des groupes amis en Suisse et à l'étranger. Malheureusement elle n'a pu se faire représenter partout; ce n'est qu'aux séances du Comité de Direction de l'UIPD qu'elle a envoyé régulièrement ses délégués officiels. Il est à noter du reste que par suite de la situation internationale plusieurs manifestations, celle de l'UIPD en particulier, ont du être remises.

IV. Finances.

Les comptes de 1939 et le bilan au 31 décembre 1939 figurent ci-après. Les recettes et les dépenses s'élèvent a fr. 116 101.75.

Zurich, le 23 juillet 1940.

Pour le comité de l'UCS:

Le président:	Le secrétaire:
(sig.) *R. A. Schmidt.*	(sig.) *A. Chuard.*

UCS

Compte de l'année 1939 et Budget pour l'année 1941.

	Budget 1939 fr.	Compte 1939 fr.	Budget 1941 fr.
Recettes:			
Cotisations des membres	87 000	87 670.–	87 500
Intérêts	11 000	10 307.20	10 500
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux et pour la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	8 000	8 000.–	8 000
Autres recettes	10 000	10 124.55	10 000
	116 000	116 101.75	116 000
Dépenses:			
Cotisations à d'autres associations	9 000	8 895.—	9 500
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS	75 000	75 000.–	75 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux	5 000	5 000.–	5 000
Subvention à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	8 000	8 000.–	8 000
Impôts	1 500	1 705.–	1 500
Subvention à la Fondation suisse «Trieur»	500	500.–	500
Versements uniques divers	4 500	3 900.–	4 500
Divers et imprévus Réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	12 500	8 505.80 4 595.95	12 000
	116 000	116 101.75	116 000

Bilan au 31 décembre 1939.

Actif:	fr.	*Passif:*	fr.
Valeurs	218 768.–	Capital	180 000.–
Débiteurs	43 258.–	Fonds de réserve	85 000.–
Banque, Carnet de dépôt	26 738.40	Réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	25 171.33
Banque, Compte-courant	51 387.–	Créditeurs	55 320.85
Compte de chèques postaux	4 692.85		
Caisse	647.93		
	345 492.18		345 492.18

Rapport de la Section des Achats de l'UCS sur l'exercice 1939.

Nos conventions avec le Syndicat des fabricants de conducteurs isolés ainsi qu'avec notre fournisseur en huile pour transformateurs n'ont pas subi de modifications.

Vers la fin de l'année nous avons eu l'occasion de passer à l'étranger une importante commande d'huile pour transformateurs qu'il n'était plus possible d'obtenir en Suisse. Cette commande a heureusement pu être exécutée dans le courant de l'hiver.

L'achat en commun de coussins chauffants a trouvé sa répétition en 1939.

La Section des achats a été en outre très occupée par l'entremise de matériel divers pour la défense militaire des centrales.

Finances.

Les comptes et le bilan à fin 1939 figurent ci-dessous. De l'excédent des recettes nous proposons de verser fr. 4000.— au fonds de compensation, mis à contribution ces années passées pour combler les déficits, et de reporter le reste, soit fr. 314.44 à compte nouveau.

Zurich, le 23 juillet 1940.

Pour le comité de l'UCS:

Le président: (sig.) *R. A. Schmidt.* Le secrétaire: (sig.) *A. Chuard.*

Section des achats de l'UCS

Compte de l'année 1939 et Budget pour l'année 1941.

	Budget 1939 fr.	Compte 1939 fr.	Budget 1941 fr.
Recettes:			
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	13 000	19 164.15	13 000
Intérêts	2 000	1 951.95	2 000
Prélèvement du fonds de compensation	2 000	–	2 000
	17 000	21 116.10	17 000
Dépenses:			
Solde de l'année précédente	–	127.51	–
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	7 500	7 500.–	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectués	1 000	486.25	1 000
Subvention pour buts généraux de l'UCS et pour la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	8 000	8 000.–	8 000
Impôts	300	496.85	300
Divers et imprévus	200	191.05	200
Excédent des recettes	–	4 314.44	–
	17 000	21 116.10	17 000

Bilan au 31 décembre 1939.

Actif:	fr.	*Passif:*	fr.
Valeurs	43 300.–	Fonds de compensation	46 000.–
Carnet de dépôt	3 893.55	Fonds de réserve	15 000.–
Banque	52 908.–	Créditeurs	47 279.35
Compte de chèques postaux	2 003.14	Solde	4 314.44
Caisse	763.40		
Débiteurs	9 076.20		
Dépôt (Coussins chauffants)	649.50		
	112 593.79		112 593.79

Propositions du Comité de l'UCS à l'assemblée générale du 26 octobre 1940 à Lucerne.

No. 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 47e assemblée générale du 25 novembre 1939, à Berne (voir Bulletin 1939, No. 26, page 815), est approuvé.

No. 3: Rapports de l'UCS et de la SA.

Le rapport du Comité sur l'année 1939 (page 468) [1]), ainsi que celui de la Section des achats (page 471), sont approuvés.

No. 4: Compte de l'UCS.

Le compte de l'Union pour l'année 1939 (page 471) est approuvé et décharge en est donnée au Comité.

No. 5: Compte de la SA.

a) Le compte de la Section des achats pour l'année 1939 et le bilan au 31 décembre 1939 (page 471) sont approuvés et décharge en est donnée au Comité.

b) L'excédent des recettes, soit fr. 4314.44, est utilisé comme suit: fr. 4000.— report au fonds de compensation et fr. 314.44 portés à compte nouveau.

No. 6: Cotisations.

Les cotisations des membres pour l'année 1941 sont les mêmes que pour 1940 et sont fixées comme suit:

Membres avec un capital de

fr.		fr.	fr.
0	à	50 000.—	30.—
50 001.—	à	200 000.—	60.—
200 001.—	à	500 000.—	120.—
500 001.—	à	1 000 000.—	200.—
1 000 001.—	à	2 500 000.—	300.—
2 500 001.—	à	6 000 000.—	500.—
6 000 001.—	à	12 000 000.—	800.—
de plus de		12 000 000.—	1300.—

No. 7: Budget de l'UCS.

Le budget de l'UCS pour 1941 (page 471) est approuvé.

No. 8: Budget de la SA.

Le budget de la Section des achats pour 1941 (page 471) est approuvé.

No. 9: Rapport et compte du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Secrétariat général pour l'année 1939 (pages 458 et 462), approuvés par la commission d'administration.

No. 10: Budget du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du Secrétariat général pour 1941 (page 462), approuvé par la commission d'administration.

[1]) Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

No. 11: CSE.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'année 1939 et du budget pour 1940 (page 462).

No. 12: Nominations statutaires.

a) Nominations de trois membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire au 31 décembre 1940 pour Messieurs:

J. Elser, St-Gall,
H. Frymann, Lucerne,
H. Sameli, Thoune.

Tous ces Messieurs se sont déclarés prêts à accepter une réélection, M. Elser se réservant toutefois le droit de se démettre de sa charge avant l'expiration du délai.

Le Comité propose de confirmer ces Messieurs dans leurs fonctions.

b) Nomination de 2 vérificateurs des comptes et de leurs suppléants.

Les vérificateurs actuels, MM. P. Corboz, Sion, et A. Meyer, Baden, ainsi que les suppléants actuels, MM. T. Buess, Liestal, et L. Mercanton, Clarens, se sont déclarés prêts à accepter une réélection.

Le Comité propose de confirmer ces Messieurs dans leurs fonctions pour 1941.

No. 13: Choix du lieu de la prochaine assemblée générale.

Le Comité attend des propositions pour le lieu de la prochaine assemblée générale.

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes de l'UCS à l'assemblée générale 1940.

(Traduction.)

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé ce jour à la vérification des comptes de l'année 1939 de l'UCS, de la section des achats et du secrétariat général commun.

Nous avons constaté la concordance parfaite entre les bilans et comptes de profits et pertes qui nous ont été présentés d'une part et les pièces comptables d'autre part. Nous avons également constaté la présence de l'avoir en caisse et les titres, sur la base des certificats de dépôt.

La Société fiduciaire a procédé à un contrôle approfondi des différents comptes; son rapport nous a été soumis lors de la vérification.

En conséquence, nous proposons d'approuver les comptes et bilans pour 1939, et d'en donner décharge au Comité en remerciant les organes administratifs pour le travail accompli.

Zurich, le 19 septembre 1940.

Les vérificateurs:
sig. *P. Corboz.*
sig. *H. Meyer.*